

### SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

Le 18 mai 2020 suivant la convocation adressée le 11 mai 2020, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER et Martial SIMONDANT. Les votes ont eu lieu électroniquement de manière dématérialisée.

78 conseillers en exercice : 65 présents

> 6 pouvoirs 7 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Monsieur Eric SAVIGNON comme secrétaire de séance.

#### PRESENTS:

Mmes Anne-Marie AMICE, Liliane BILLARD, Monique CHEVALLIER, Evelyne COLLET, Liliane DICO, Mireille GILIBERT, Paulette GONIN, Michelle LAMOURY, Audrey PERRIN, Dominique PRIMAT, Isabelle RIVARD, Françoise SEMPE BUFFET, Nadine TEIXEIRA, Virginie VALLET, Ghislaine VERGNET.

Mrs, Didier ALLIBE, Maurice ANDRE-POYAUD, Gilbert BADEZ, Bernard BAJAT, Christophe BARGE, Patrice BAULE, Marc BENATRU, Jean-Paul BERNARD, Georges BLEIN, Gilles BOURDAT, Norbert BOUVIER, Frédéric BRET, Yannick BRET, Robert BRUNJAIL, Michel CHAMPON, Daniel CHEMINEL, Thierry COLLION, Henry COTTINET, Jean-Claude CRETINON. Jean-Michel DREVET, Gilles DUSSAULT, Jean-Marc FALISSARD, André GAY, Gilles GELAS, Daniel GERARD, Guy GERIN, Bernard GILLET, Joël GULLON, Gilbert HILAIRE, Patrick JEROME, Didier LARDEUX, Joël MABILY, Jérôme MACLET, Sébastien METAY, Alain MEUNIER, Jean-Pierre MEYRIEUX, Yannick NEUDER, Jean-Michel NOGUERAS, Alain PASSINGE, Serge PERRAUD, Alain PICHAT, Fernand RABATEL, Thierry ROLLAND, Raymond ROUX, Louis ROY, Eric SAVIGNON, Guy SERVET, Martial SIMONDANT, Joël SORIS, Nadine TEIXEIRA, Jean-Paul TOURNIER FILLON, Bernard VEYRET.

#### **POUVOIRS:**

Bernard GAUTHIER donne pouvoir à Eric SAVIGNON, Mireille GILIBERT donne pouvoir à Joël GULLON, Hubert JANIN donne pouvoir à Anne-Marie AMICE, Jean-Christian PIOLAT donne pouvoir à Martial SIMONDANT, Sylvie SIMON donne pouvoir à André GAY, Eric TROUILLOUD donne pouvoir à Jean-Pierre MEYRIEUX,

# **EXCUSES:**

Anne BERENGUIER DARRIGOL, Fabienne CHAPOT, Mikaël GROLEAS, Jacky LAVERDURE, Yannick NEUDER (arrivé point 2 (point 20 de l'ordre du jour)), Armelle SAVIGNON, Pierre TORTOSA. Ghislaine VERGNET (arrivé point 7 (point 25 de l'ordre du jour)), Jean-Pascal VIVIAN.

# ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Le Procès Verbal est adopté à l'UNANIMITE.

# EXTRAIT N°65-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Administration Générale / Technique : Adoption d'un nouveau mode d'organisation du Conseil Communautaire et instauration du vote électronique.

La poursuite du processus démocratique dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID 19, implique l'adaptation de l'organisation des instances communautaires.

Pour se faire, la solution de la visio-conférence semble adaptée et est permise par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 6.

Cette organisation engendre également une nouvelle forme d'expression des avis quant aux délibérations. Le vote électronique à distance via un accès sécurisé est permis, à la condition que celui-ci respecte le mode de scrutin public (chaque élu, tout comme le public, est en mesure de savoir qui a voté quoi).

Chaque élu se verra attribuer un identifiant de connexion assorti d'un mot de passe ce qui lui permettra d'accéder à la plateforme de vote à distance. Cette application permet de demander la parole et d'exprimer son avis lors de l'appel au vote sur chaque délibération. Le résultat est connu en temps réel et permet de savoir comment chaque élu a voté.

Au-delà du moyen par lequel est organisé le conseil, et le système de vote, il appartient également au conseil communautaire de se positionner quant aux :

- Modalités d'identification des participations,
- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats.

Pour l'indentification des participants, chaque élu répondra à l'appel nominatif en ouverture de séance, et pourra être identifié via l'image affichée sur les écrans à sa prise de parole.

Chaque séance sera donc intégralement enregistrée en audio et vidéo ; ceci permettra de garder traces des présents, et de l'ensemble des débats.

Il est bien entendu que l'ensemble des débats sera accessible au public via une retransmission en direct.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** l'organisation du conseil par visio-conférence,
- de VALIDER l'instauration du vote électronique,
- de **VALIDER** la méthode d'appel ainsi que l'enregistrement intégral de la séance à des fins de conservations des débats.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

### **EXTRAIT N°66-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Economique : Adoption d'un plan de soutien et de relance pour l'économie locale de Bièvre Isère Communauté et contribution au fonds Régional d'urgence.

La crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus engendre des impacts économiques sans précédent. Au niveau national, sur le 1<sup>er</sup> trimestre, on a déjà enregistré une baisse de 6 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

Les entreprises Bièvre Iséroises qu'elles soient Artisanales (1 400), Commerciales (500), Touristiques (200), Agricoles (600), ou Industrielles (400) sont toutes fortement impactées.

L'Etat a mis en place plusieurs mesures d'ampleurs à savoir :

- Un dispositif exceptionnel de chômage partiel pour préserver les emplois (en évitant les licenciements d'ordre économique)
- Des reports de charges sociales et fiscales
- Des garanties de prêts bancaires
- Un dispositif exceptionnel de fonds de solidarité

En complément, la **Région Auvergne Rhône Alpes** a adopté un plan d'urgence à hauteur de 600 Millions d'€uros qui passe par :

- Un complément au fonds de solidarité Etat
- La mobilisation de prêts bancaires spécifiques (partenariat avec BPI France et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
- Un fonds d'urgence aux filières les plus exposées à savoir : le tourisme, l'évènementiel et la culture.

Néanmoins, après analyse économique, le besoin en trésorerie sur le territoire de Bièvre Isère pour les filières les plus touchées à savoir le commerce, l'artisanat et le tourisme, est évalué à 7 Millions d'€uros.

Face à ce constat significatif, il est proposé de mobiliser pleinement la compétence Développement Economique de Bièvre Isère Communauté en adoptant un plan de soutien et de relance en complément des interventions Etat et Région.

#### **LE PROJET**

Plusieurs axes d'intervention sont ainsi proposés :

### Axe 1 : Allègement de charges

- Compétente de plein droit en matière d'immobilier d'entreprises, Bièvre Isère Communauté a suspendu depuis le confinement, les prélèvements de charges et loyers pour ses locataires. (Pour mémoire : 3 hôtels d'entreprises et 10 cellules d'ateliers locatifs, soit 23 locataires).

Ainsi il est proposé de reporter ces 3 mois de loyers (mars/avril/mai) à partir de 2021, selon échéancier à définir, ce qui représenterait un montant total de ~48.000€ (~16.000€/mois)

- Il est également proposé pour les factures d'eau des très petites entreprises (définition : entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'€uros) : un report, selon échéancier à définir, pour une période de 3 mois (montant total d'~26.800€/HT/mois) ainsi que pour les activités agricoles (montant total d'~17.000€/HT/mois) »
- Pour ne pas fragiliser la trésorerie des hébergeurs, la Taxe de Séjour **2019** a été reportée et ne sera appelée à être versée d'à compter de cette fin d'année.

### > Axe 2 : Redéploiement des actions partenariales

Bièvre Isère Communauté a conclu bon nombre de partenariats avec les chambres consulaires : Chambre de l'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère.

Ces conventions sont à l'étude afin de réorienter une partie des actions vers des actions d'aides et d'accompagnement aux entreprises en difficultés.

# Axe 3 : Stimulation de la commande publique

Il est proposé : la non-application des pénalités de retard et l'anticipation des commandes (avec si possible, augmentation des acomptes à hauteur de 50 %)

# > Axe 4 : Fonds d'urgence pour les entreprises

La Région Auvergne Rhône Alpes en tant que chef de file en matière de compétence développement économique et plus spécifiquement concernant les aides économiques aux entreprises propose la création d'un fonds d'urgence spécifique pour les microentreprises (<10 salariés) et associations.

Ce fonds (de 32 Millions d'€uros pour l'ensemble de la Région : soit 16 Millions d'€uros Région AURA, sur la base 2€ par habitant + 16 Millions d'€uros Banque des territoires), **sous forme** 

d'avance remboursable est ouvert à participation des intercommunalités pour leur permettre d'intervenir également.

Si l'on estime l'enveloppe budgétaire de ce fonds Région pouvant être dédié au Territoire de Bièvre Isère à hauteur de 4€/habitant (2€/Région Aura + 2€/Banque des Territoires), cela représenterait un fonds disponible d'environ 220.000 € (55.000 habitants \* 4€ environ).

Afin de soutenir les entreprises Bièvre Iséroises, et de pouvoir participer à la reprise du plus grand nombre possible d'activités sur notre Territoire, il est proposé à Bièvre Isère Communauté d'abonder ce fonds à hauteur de 500 000€, ce qui permettrait de disposer d'un fonds mobilisable d'environ 720.000 € (soit un ratio possible de 70 à 240 entreprises aidées, pour des avances de 3 000 à 10.000 € en moyenne).

Instauré par la Région Auvergne Rhône Alpes, ce fonds sous forme d'avance remboursable sera délivré via une instruction des dossiers par les plateformes locales de financement à savoir, Initiative Bièvre Valloire et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Réseau Entreprendre, France Active et l'URSCOP.

Les modalités seront précisées ultérieurement, y compris de signer la nouvelle convention actualisée par la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre d'une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes : à titre indicatif, l'avance remboursable pouvant être proposée sera de 3 000 € à 20 000 €, avec un différé de remboursement jusqu'à 24 mois, et un échéancier prévisionnel jusqu'à 60 mois.

Aussi afin de permettre à la collectivité d'adhérer à ce principe et d'abonder à ce fonds il convient d'ores et déjà d'actualiser notre convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes (en annexe : « Convention pour la mise en œuvre des aides économiques »).

### > Axe 5 : Stimuler la consommation locale pour soutenir la reprise

Notamment, en mobilisant fortement nos actions de communication, nos multiples publications et en participant à la promotion d'offres locales ;

Ainsi pour nos producteurs, commerçants, restaurateurs et hébergeurs nous proposerons différentes actions de promotion par le biais de nos dispositifs existants (chèques cadeaux BI Happy Shopping, Office de Tourisme...) pour relancer les achats de proximité et soutenir notre économie locale.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le plan de soutien et de relance pour l'économie locale de Bièvre Isère Communauté.
- de **VALIDER** la participation financière de Bièvre Isère Communauté au fonds d'urgence Régional à hauteur de 500 000 €.
- d'AUTORISER le Président (ou le Vice-Président au Développement Economique) à engager toutes démarches, à procéder à toutes dépenses, et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Raymond ROUX

# **EXTRAIT N°67-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Environnement : Assainissement Collectif : Attribution du marché de travaux de création des bassins d'infiltration de la STEP Centre Bièvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux du projet la création de bassins d'infiltration pour les eaux usées traitées de la station d'épuration Centre Bièvre située à La Côte St-André est de 315 805.00 € HT. La somme correspondante a été inscrite au BP 2020.

Une première consultation a été envoyée le 15/11/2019 au BOAMP/JOUE et au Dauphiné Libéré en Appel d'Offres Ouvert avec une date limite de remise des offres fixée au 17/12/2019.

L'ouverture des plis a eu lieu en Commission d'Appel d'Offres le 18/12/2019. Deux offres ont été réceptionnées dont les montants étaient trop élevés par rapport à l'estimation (groupement GACHET/GMTP/SAUR : pour un montant de 395 821.00 € HT et l'entreprise PELISSARD pour un montant de 453 957.13 € HT). L'analyse des offres a été demandée au maître d'œuvre pour vérifier la cohérence des offres au niveau technique.

L'avis pour attribution a été rendu le 08/01/2020 en Commission d'Appel d'Offres. Au vu de l'analyse du maître d'œuvre, certains prix unitaires sont trop élevés et le maître d'œuvre a reconnu une sous-estimation de certains articles.

Il a donc été décidé par les membres de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer sans suite la consultation, et de revoir le besoin (et d'allotir éventuellement le marché en deux lots).

Une nouvelle consultation a été relancée le 22/01/2020 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné en Procédure adaptée avec deux lots : lot n°1 : Terrassements généraux et réseaux divers estimé à 329 175.00 € HT et lot n°2 : Electromécanique/Process estimé à 53 646.00 € HT pour un montant total de 382 821 € HT. La date limite de remise des offres a été fixée au 18/02/2020 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu lors d'une commission MAPA le 19/02/2020. Neuf offres ont été réceptionnées dont 6 pour le lot n°1 et 3 pour le lot n°2. Pour le lot n°1, les membres de la commission MAPA ont demandé au maître d'œuvre de faire l'analyse et au service Commande Publique d'engager des négociations avec les 4 premiers candidats issus du classement provisoire. La même procédure a été suivie pour le lot n° 2 mais avec les 3 candidats.

L'analyse des offres après négociation est la suivante :

# Lot n°1

	Montant de l'offre en € HT	Note sur 20 pondérée valeur technique à 40%	Note sur 20 pondérée prix à 60%	Note globale sur 20	Classement
MOULIN TP (38)	329 894,90	6,80	10,83	17,63	2
PELISSARD (38)	397 000,67	5,50	9	14,50	5
GACHET TP/GMTP (38)	321 717,33	8	11,11	19,11	1
EIFFAGE FOREZIENNE (42)	599 448,15	6,20	5,96	12,16	6
ROUX CABRERO (07)	297 774,90	3,10	12	15,10	4
VALERIAN (84)	339 683,60	6,60	10,52	17,12	3

### Lot n°2

	Montant de l'offre en € HT	Note sur 20 Pondérée valeur technique à 40%	Note sur 20 pondérée prix à 60%	Note globale sur 20	Classement
EPUR INGENIERIE (38)	56 103,00	7,10	11,64	18,74	2
CROS / RTS (38)	54 402,00	7,40	12	19,40	1
SAUR (07)	61 974,41	1,60	10,53	12,13	3

La commission MAPA pour rendre un avis sur l'attribution a eu lieu le 04/03/2020. Au vu du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, le lot n°1 a eu un avis favorable de la commission pour attribuer le marché au groupement GACHET TP, mandataire et son co-traitant GMTP pour un montant de 321 717.33 € HT.

Pour le lot n°2, les membres de la commission MAPA souhaitent des compléments d'information concernant l'analyse technique, jugée trop sommaire. Elle repousse donc l'avis pour attribution du lot n°2 au 11/03/2020.

Un avis a donc été rendu pour l'attribution du lot n°2 en commission MAPA réunie le 11/03/2020. Sur la base du nouveau rapport d'analyse complet et précis établi par le maître

d'œuvre, les membres de la commission MAPA ont donné un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise ETS CROS et son sous-traitant RTS pour un montant de 54 402.00 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés correspondants avec les entreprises :
  - o GACHET TP mandataire et son co-traitant GMTP (sise : 30 montée du Cordier 38260 CHAMPIER) pour le lot n°1 pour un montant de 321 717.33 € HT
  - o Ets André CROS et son sous-traitant RTS (sise : 24 rue de la Paix 38130 ECHIROLLES) pour le lot n°2 pour un montant de 54 402.00 € HT.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Raymond ROUX

### **EXTRAIT N°68-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Environnement : Eau potable / Assainissement collectif : Actualisation du bordereau des prix pour les travaux facturés aux particuliers.

Le bordereau des prix unitaires applicable aux usagers de Bièvre Isère Communauté notamment pour les branchements d'eau potable et d'assainissement collectif a été validé lors du Conseil communautaire du 30 avril 2019.

Ce bordereau des prix unitaires s'appuie en partie sur le marché à bons de commande en cours passé avec le groupement d'entreprises ARES TP / GACHET le 4 mai 2017 qui est actualisé chaque année comme le prévoit le marché.

La révision de prix s'appuie notamment sur l'indice TP10a qui concerne les travaux publics.

Aussi il est proposé de voter en conséquence une augmentation des prix unitaires du bordereau de la Communauté de communes (qui sert de base de facturation pour les devis de branchement établis à la demande des particuliers).

L'actualisation du marché à bons de commande s'élevant à 1,049 %, il est proposé d'augmenter chaque prix unitaire de 1,049 % (l'actualisation est conforme à l'article 4.2 du CCAP du marché).

Il est également proposé d'appliquer au bordereau des prix unitaires (avec les prix révisés) 10 % de frais généraux afin de couvrir les frais du service (cf bordereau des prix unitaires cijoint).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la proposition de tarifs figurant en annexe.
- de **RETENIR** la règle suivante pour l'établissement des devis et des factures aux usagers : les devis et les factures seront établis sur la base du bordereau des prix unitaires figurant en annexe, majoré de 10 % pour frais généraux de Bièvre Isère Communauté.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Raymond ROUX

### **EXTRAIT N°69-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Environnement : Eau potable : Demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet d'aire de lavage agricole sur la commune de St-Jean de Bournay.

Un projet de construction d'une aire collective de lavage/remplissage des pulvérisateurs portée par un collectif d'agriculteurs et par Bièvre Isère Communauté est en cours sur la commune de St-Jean de Bournay. Cet équipement permettra aux agriculteurs de bénéficier d'un outil de travail adapté et sécurisé, protégeant la santé des utilisateurs et limitant les éventuelles contaminations du milieu naturel lors des opérations de préparation des pulvérisations.

Une aide financière globale (étude et travaux) de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a été accordée au titre du Programme de Développement Rural à hauteur de 80 % du montant éligible, soit 153 718,18 € HT sur les 192 147,73 € HT éligibles. Le reste à charge pour les agriculteurs est de 45 317,98 € HT.

Une étude géotechnique d'avant-projet a révélé une mauvaise qualité structurelle des soussols au droit du site prévu pour l'implantation de l'aire.

Le bureau d'étude géotechnique mandaté préconise des investigations supplémentaires afin de définir les solutions d'amélioration de sols sous les différents ouvrages béton permettant de garantir la pérennité de la future construction.

Le surcoût potentiel est actuellement estimé à 20 000 € HT.

Afin de ne pas faire supporter ce surcoût aux agriculteurs, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère pour une demande de financement complémentaire.

Pour information, un projet similaire réalisé au Mottier avait pu bénéficier d'une aide du Département.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à adresser une demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Raymond ROUX

# **EXTRAIT N°70-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Environnement : Eau potable : Convention de vente d'eau en gros du syndicat des eaux Valloire Galaure pour la commune de Lentiol.

Bièvre Isère Communauté gère la compétence eau potable depuis 2016 sur la commune de Lentiol.

Cette commune ne dispose pas d'une ressource en eau sur son territoire et l'alimentation en eau est assurée grâce à la vente d'eau en gros du Syndicat d'eau potable Valloire Galaure à Bièvre Isère Communauté pour environ 16 200 m³/an.

Par ailleurs, ce syndicat ayant délégué la gestion de l'eau potable par affermage à Véolia, cette vente d'eau est encadrée par une convention désormais caduque (convention signée par le SIEG en 2013).

Il convient donc de signer une nouvelle convention pour définir les modalités de cette vente d'eau en gros et notamment les tarifs applicables à cette vente (cf projet de convention ci-joint).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 d'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

### **EXTRAIT N°71-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# Objet : Solidarité : Participation 2020 au financement de l'association Aspit Emploi.

L'Association de Solidarité et de Proximité pour l'Insertion par le Travail (ASPIT EMPLOI) est un acteur conventionné par l'Etat depuis 1996.

Sa mission est d'assurer l'insertion des demandeurs d'emploi en grande difficulté par l'activité économique. L'association recrute et met à disposition de toute personne physique et morale, des personnes sans emploi, pour des missions telles que ménage, petits travaux, entretiens, notamment.

Son territoire d'intervention est de 70 communes, regroupant 3 intercommunalités : Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Communauté Entre Bièvre et Rhône en partie.

En 2019, l'Association a accompagné 136 personnes (32 827 heures de travail) dont 102 habitant le territoire :

- 19 nouveaux salariés,
- 56 ont été orientés par des professionnels (Pôle Emploi, mission locale, ...),
- 20 729 heures de travail.

62 salariés sur un effectif total de 136 ont quitté la structure fin 2019 :

- 18 personnes sont en emploi durable (CDD + 6 mois, CDI, formation, intégration fonction publique), dont 8 ont été suivies à la MSAP : 2 en formation qualifiante, 1 en CDI à La Côte St André, 5 en CDD de + 6 mois dont 3 à La Côte St André, 1 à Faramans, 1 à un autre territoire.
- 15 personnes sont en emploi de transition (CDD 6 mois, CAE (Contrat Accompagnement à l'Emploi), intégration SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique)...), dont 6 ont été accompagnées sur la MASP : 4 à La Côte St André, 2 à d'autres territoires.
- 1 personne est partie à la retraite.
- 22 ont déménagé, n'ont plus donné de nouvelles, sont inactives ou longue maladie.
- 6 se sont réinscrites à Pôle Emploi dont 4 MSAP.

Afin d'assurer la continuité de ce service, les EPCI concernées soutiennent l'association par le biais d'une subvention annuelle.

Au titre de l'année 2020, la subvention correspond à celle des années précédentes : 2 900 €.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Mr Michel CHAMPON, Maire de la commune de St Geoirs, ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EFFECTUER** le versement de l'aide financière 2020 au fonctionnement d'ASPIT EMPLOI pour un montant de 2 900 €.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Michel CHAMPON

# **EXTRAIT N°72-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# Objet : Solidarité : Participation 2020 au financement de l'association ADATE.

L'ADATE, depuis de nombreuses années, assure un service d'écrivain public dans le cadre de la Maison des Services Au Public, à raison d'une permanence de 2h00 par semaine.

L'objectif est d'apporter un accompagnement à toute personne rencontrant des difficultés de communication et de compréhension du système administratif liées à l'illettrisme notamment.

Il s'agit ainsi d'apporter une aide à la compréhension de certains contenus, la rédaction de courriers et se faire le relais éventuel d'autres partenaires.

En 2019, ce sont environ 132 personnes qui ont bénéficié de ce soutien :

- Entre 18 et 89 ans,
- Tous orientés par des professionnels,
- 164 demandes traitées pour l'accès aux droits notamment,
- 289 démarches effectuées (aide à la constitution de dossiers, assistance administrative, orientation).

Afin de permettre la poursuite de ce service, la collectivité verse une subvention de 4 500 €.

Au titre de l'année 2020, le montant de l'aide est inchangé par rapport à 2019.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EFFECTUER** le versement de l'aide financière 2020 au fonctionnement de l'ADATE pour un montant de 4 500 €.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Michel CHAMPON

# **EXTRAIT N°73-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# Objet : Solidarité : Participation 2020 au financement de la Mission Orientation Bièvre.

La MOB est une des deux Missions Locales intervenant sur le territoire intercommunal.

Bièvre Isère soutient le fonctionnement de cette structure par le versement d'une subvention annuelle au regard des missions réalisées :

- 1) Accompagnement du public 16-25 ans sorti du circuit scolaire et de l'emploi : relation individualisée visant à l'élaboration d'un parcours de formation et de retour à l'emploi : 1 380 personnes accompagnées en 2019 dont 57 % habitant Bièvre Isère (786 personnes).
- 2) Accompagnement et suivi des allocataires du RSA, en partenariat avec le Département de l'Isère : 119 personnes accompagnées en 2019 dont 27 de Bièvre Isère.
- 3) La mise en œuvre pour tous publics d'activités de planification et d'Education Familiale, en milieu scolaire et par le biais d'entretiens individualisés : 139 entretiens réalisés et 88 animations dans les établissements scolaires en 2019.

En accord avec le vote de l'Assemblée Générale de l'Association en date du 27 février 2020, le montant de la cotisation par habitant est identique à 2019 et calculé sur le premier périmètre de fusion de l'EPCI (2014) de Bièvre Isère.

Le total de la subvention se porte donc au titre de l'année 2020 à :

1,34 € x 38 758 habitants (INSEE 2018) = 51 935 €.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EFFECTUER** le versement de l'aide financière 2020 au fonctionnement de la Mission Locale de la Bièvre pour un montant de 51 935 €.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Michel CHAMPON

# **EXTRAIT N°74-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Solidarité : Participation 2020 au financement de la Mission Locale Isère Rhodanienne.

La MLIR est une des deux Missions Locales intervenant sur le territoire intercommunal.

Bièvre Isère soutient le fonctionnement de cette structure par le versement d'une subvention annuelle au regard des missions réalisées :

- 1) Accompagnement du public 16-25 ans sorti du circuit scolaire et de l'emploi : relation individualisée visant l'élaboration d'un parcours de formation et de retour à l'emploi :
  - 1 414 jeunes accompagnés en 2019 dont 78 sur Bièvre Isère,
  - 43 nouveaux accueils sur Bièvre Isère,
  - 33 jeunes sur Bièvre Isère ont trouvé un emploi dont 13 en emploi durable.
- 2) Accompagnement et le suivi des allocataires du RSA, en partenariat avec le Département de l'Isère (40 personnes accompagnées dont aucune sur Bièvre Isère).

Le montant de la cotisation par habitant est identique à 2019.

Le total de la subvention se porte donc au titre de l'année 2020 à :

1,53 € x 16 936 habitants (INSEE 2018) = 25 912 €

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2019.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EFFECTUER** le versement de l'aide financière 2020 au fonctionnement de la Mission Locale Isère Rhodanienne pour un montant de 25 912 €.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

# **EXTRAIT N°75-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Durable : Convention relative à l'organisation et au financement de l'exercice des missions de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec le Département de l'Isère.

Les lois de décentralisation n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRE) affectent aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Conscients des enjeux d'organisation, le Département de l'Isère a approuvé en décembre 2017 une politique volontariste d'appui aux syndicats mixtes structurants tels le SIRRA, dont notre EPCI est membre, qui se voit transférer ou déléguer la compétence GEMAPI par les EPCI.

Cette politique comprend notamment, à l'échelle départementale, une aide au fonctionnement, une ligne de crédit de 10 millions d'€uros de subventions à l'investissement et la mise à disposition d'une plateforme mutualisée d'ingénierie.

La loi 2017-1838 du 30 décembre 2017 ouvre la possibilité aux Départements de poursuivre cet appui sous réserve de conclure une convention avec chaque EPCI membre des syndicats mixtes structurants.

La convention annexée autorise la poursuite du soutien financier du Département, tel que déterminé par l'Assemblée départementale et dans les statuts des syndicats mixtes. Elle présente une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER la convention relative à l'organisation et au financement de l'exercice des missions de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- d'**AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer ladite convention.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

# **EXTRAIT N°76-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Durable : Demande de financement auprès de l'ADEME pour l'étude préalable à la candidature du dispositif Territoire à Energie POSitive (TEPos).

La notion de « Territoire à Energie Positive » ou TEPos caractérise une intercommunalité qui, de manière virtuelle, est en capacité de ne pas consommer plus d'énergie qu'elle n'est capable d'en produire d'origine renouvelable à l'horizon 2050.

Le PCAET arrêté à fin 2019 se propose de réaliser 84 % de cet objectif TEPos, en divisant par deux la consommation (de 1 200 à 600 GWh) et en multipliant par 3 (par rapport à 2015) la production d'énergies renouvelables (de 161 GWh à 490 GWh).

Dans son avis du 27 novembre 2019, l'Etat estime que « les efforts supplémentaires à consentir pour atteindre l'objectif TEPos paraissent tout à fait surmontables ».

Cette ambition peut être prise en compte comme une action supplémentaire du PCAET, soit avant, soit après la consultation du public.

Le dispositif TEPos permet de connaître plus finement les actions de transition énergétique en cours sur le territoire, d'être plus précis sur les moyens mis en œuvre et procure des possibilités de financement aux acteurs du territoire. Il attache une attention particulière aux bénéfices de la croissance verte pour les acteurs économiques du territoire et s'inscrit en synergie avec le protocole « Territoire d'industrie » mis en place le 15 novembre 2019.

La compilation et la mise en forme des données de base peuvent s'effectuer indépendamment des conditions de confinement. La phase de communication et de définition de la stratégie pourrait intervenir à l'automne avec un dépôt de candidature fin 2020-début 2021.

Pour établir le projet de TEPos, l'ADEME peut accorder un financement de 50 % du montant TTC des travaux préparatoires, dans la limite d'un plafond de dépenses de 15 000 € TTC.

Dans le cas présent, compte-tenu du fait qu'une partie des éléments est déjà intégrée au PCAET, l'estimation de ces travaux est ramenée à 11 700 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le soutien financier de l'ADEME pour l'étude de candidature TEPos sur la base d'une dépense éligible de 11 700 €.
- d'ADOPTER le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Pré-étude TEPos V2-2020	11 700 € TTC	ADEME 50%	5 850€	
		Autofinancement	5 850€	
Total	11 700 € TTC	Total	11 700 € TTC	

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

### **EXTRAIT N°77-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Durable : Mise en œuvre et animation de la Charte Forestière des Chambaran pour l'année 2021.

Afin d'assurer la conduite de la Charte Forestière des Chambaran pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, il est envisagé de solliciter les soutiens financiers suivants :

- de l'Europe, par l'intermédiaire du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, mobilisant du FEADER (mesure 16.71) à hauteur de 40 % du montant total de dépenses éligibles ;
- du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 22.8 % du montant total de dépenses éligibles;
- du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 8.6 % du montant total de dépenses éligibles.
- du Conseil Départemental de la Drôme, à hauteur de 8.6 % du montant total de dépenses éligibles.

	Animation de la Charte Forestière des Chambaran							
	Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021							
Dépenses Dépenses Recettes								
Frais de personnel (salaires et charges)	43 700,00 €	43 700,00 €		FEADER (40%)	21 036,00 €			
Frais de déplacement	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 € Région Auvergne-Rhône-Al		12 000.00 €			
Autres dépenses sur facture	335,00 €	335,00€	35,00 € Conseil départemental de l'Isère (8.6%		4 518.00 €			
Coûts indirects	6 555,00 €	6 555,00 €		Conseil départemental de la Drôme (8.6%)	4 518.00 €			
				Autofinancement des EPCI (20%)	10 518,00 €			
		52 590,00 €			52 590,00 €			

Vu le plan de financement présenté ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la démarche de demande de subventions pour l'animation de la Charte Forestière des Chambaran pour l'année 2021,
- de VALIDER le plan de financement relatif à cette demande pour l'année 2021,
- d'**AUTORISER** le Président de la Communauté de communes porteuse de la Charte Forestière des Chambaran à solliciter les subventions afférentes.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

### **EXTRAIT N°78-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Durable : Mise en œuvre et animation de la Charte Forestière des Chambaran pour l'année 2022.

Afin d'assurer la conduite de la Charte Forestière des Chambaran pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, il est envisagé de solliciter les soutiens financiers suivants :

- de l'Europe, par l'intermédiaire du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, mobilisant du FEADER (mesure 16.71) à hauteur de 40 % du montant total de dépenses éligibles ;

- du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 22.8 % du montant total de dépenses éligibles;
- du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 8.6 % du montant total de dépenses éligibles.
- du Conseil Départemental de la Drôme, à hauteur de 8.6 % du montant total de dépenses éligibles.

	Animation de la Charte Forestière des Chambaran								
	Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022								
	Recettes	Recettes							
Frais de personnel (salaires et charges)	43 700,00 €	43 700,00 €		FEADER (40%)	21 036,00 €				
Frais de déplacement	2 000,00 €	2 000,00 €		Région Auvergne-Rhône-Alpes (22.8%)	12 000.00 €				
Autres dépenses sur facture	335,00 €	335,00 €	335,00 € Conseil départeme	Conseil départemental de l'Isère (8.6%)	4 518.00 €				
Coûts indirects	6 555,00 €	6 555,00 €		Conseil départemental de la Drôme (8.6%)	4 518.00 €				
				Autofinancement des EPCI (20%)	10 518,00 €				
		52 590,00 €			52 590,00 €				

Vu le plan de financement présenté ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la démarche de demande de subventions pour l'animation de la Charte Forestière des Chambaran pour l'année 2022,
- de VALIDER le plan de financement relatif à cette demande pour l'année 2022,
- d'**AUTORISER** le Président de la Communauté de communes porteuse de la Charte Forestière des Chambaran à solliciter les subventions afférentes.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

### **EXTRAIT N°79-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Développement Durable : Mise en œuvre et animation de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux pour l'année 2021.

La mise en œuvre et l'animation du programme d'actions de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux fait l'objet d'un cadrage budgétaire annuel proposé aux trois EPCI qui la composent. Ce cadrage couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sert également de base pour solliciter les soutiens financiers suivants :

- De l'Europe par l'intermédiaire du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, mobilisant du FEADER (mesure 16.71) à hauteur de 40 % du montant total des dépenses éligibles ;
- Du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 22 % du montant total des dépenses éligibles;
- Du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 12 % du montant total des dépenses éligibles.

Animation et communication de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux Période du 1er janvier 2021au 31 décembre 2021

Dépenses TTC		Recettes		
		FEADER (37,78%)	20 403,00	
Frais de personnel (salaires et charges)	43 700,00			
		Région Auvergne Rhône Alpes (22,2%)	12 000,00	
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	6 555,00			
		Conseil Départemental Isère (12%)	6 480,60	
Frais de déplacement	1 500,00			
		Autofinancement des EPCI (28%)	15 121,40	
Autres dépenses sur facture	2 250,00			
	54 005,00		54 005,00	

Vu le plan de financement présenté ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la démarche de demande de subventions de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux pour l'année 2021,
- de VALIDER le plan de financement relatif à cette demande pour l'année 2021,
- d'AUTORISER le Président de la Communauté de communes porteuse de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document afférent à ce dossier.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

# **EXTRAIT N°80-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**78 conseillers en exercice** : 66 présents

dont 56 votants « pour »

dont 10 non votants pour raisons techniques

3 pouvoirs non votants pour raisons techniques

9 excusés

Objet : Développement Durable : Mise en œuvre et animation de la Charte Forestière Bas Dauphiné Bonnevaux pour l'année 2022.

La mise en œuvre et l'animation du programme d'actions de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux fait l'objet d'un cadrage budgétaire annuel proposé aux trois EPCI qui la composent. Ce cadrage couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sert également de base pour solliciter les soutiens financiers suivants :

- De l'Europe par l'intermédiaire du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, mobilisant du FEADER (mesure 16.71) à hauteur de 40 % du montant total des dépenses éligibles ;
- Du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 22,2 % du montant total des dépenses éligibles ;
- Du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 12 % du montant total des dépenses éligibles.

	e Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux 2022 au 31 décembre 2022		
Dépenses TTC Recettes			

		FEADER (37,78%)	20 403,00
Frais de personnel (salaires et charges)	43 700,00		
		Région Auvergne Rhône Alpes (22,2%)	12 000,00
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	6 555,00		
		Conseil Départemental Isère (12%)	6 480,60
Frais de déplacement	1 500,00		
		Autofinancement des EPCI (28%)	15 121,40
Autres dépenses sur facture	2 250,00		
	54 005,00		54 005,00

Vu le plan de financement présenté ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il sera proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la démarche de demande de subventions de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux pour l'année 2022,
- de VALIDER le plan de financement relatif à cette demande pour l'année 2022,
- d'AUTORISER le Président de la Communauté de communes porteuse de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document afférent à ce dossier.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur: Fernand RABATEL

# **EXTRAIT N°81-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Actions et Equipements Sportifs : Reconstruction d'un gymnase à St Jean de Bournay : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire du gymnase Roger Montméat à Saint Jean de Bournay depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Ce bâtiment nécessite une rénovation totale. Un diagnostic et un chiffrage complet des travaux ont démontré qu'il était plus efficient d'envisager une construction neuve.

Les publics accueillis prioritairement sont les élèves des établissements secondaires et notamment les élèves du Collège Fernand Bouvier et du Lycée des Bonnevaux.

Les associations sportives sont accueillies sur l'ensemble des créneaux restant disponibles.

Plusieurs critères principaux devront être respectés dans le projet de reconstruction et ces contraintes appellent la réalisation d'un gymnase de type E :

- Répondre au cahier des charges du Département de l'Isère pour un gymnase et une surface artificielle d'escalade accueillant des collégiens.
- Répondre au référentiel de la fédération française de tennis de table afin de satisfaire aux besoins des équipes locales évoluant en niveau national.
- Prévoir la construction de vestiaires annexes dédiés aux activités extérieures (athlétisme, football...), en direction des scolaires et associations.

Répondre efficacement aux exigences de performances énergétiques et de développement durable.

Ce projet peut prétendre au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Le chiffrage dans le cadre d'un pré programme est le suivant :

#### Plan de financement :

Financeurs	Montant HT	
Département de l'Isère	1 244 000 €	40 %
Contrat Ambition Région	622 000 €	20 %
Etat : FSIL	622 000 €	20 %
Total subvention	2 488 000 €	80 %
Reste à charge de Bièvre Isère communauté	622 000 €	20 %
Coût total des travaux (hors maitrise d'œuvre et VRD)	3 110 000 €	100%

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter une aide de 622 000 € au titre du Fonds de Soutien d'Investissement Local et de signer tous documents afférents.

### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Fernand RABATEL

### **EXTRAIT N°82-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Actions et Equipements Sportifs : Reconstruction d'un gymnase à St Jean de Bournay : demande de subvention auprès du Département de l'Isère au titre de l'aide aux collèges.

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire du gymnase Roger Montméat à Saint Jean de Bournay depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Ce bâtiment nécessite une rénovation totale. Un diagnostic et un chiffrage complet des travaux ont démontré qu'il était plus efficient d'envisager une construction neuve.

Les publics accueillis prioritairement sont les élèves des établissements secondaires et notamment les élèves du Collège Fernand Bouvier et du Lycée des Bonnevaux.

Les associations sportives sont accueillies sur l'ensemble des créneaux restant disponibles.

Plusieurs critères principaux devront être respectés dans le projet de reconstruction et ces contraintes appellent la réalisation d'un gymnase de type E :

- Répondre au cahier des charges du Département de l'Isère pour un gymnase et une surface artificielle d'escalade accueillant des collégiens.
- Répondre au référentiel de la fédération française de tennis de table afin de satisfaire aux besoins des équipes locales évoluant en niveau national.
- Prévoir la construction de vestiaires annexes dédiés aux activités extérieures (athlétisme, football...), en direction des scolaires et associations.
- > Répondre efficacement aux exigences de performances énergétiques et de développement durable.

Ce projet peut prétendre à une aide du Département de l'Isère au titre de l'aide aux collèges. Le chiffrage du projet dans le cadre d'un pré programme est le suivant :

# Plan de financement :

Financeurs	Montant HT	
Département de l'Isère	1 244 000 €	40 %
Contrat Ambition Région	622 000 €	20 %
Etat : FSIL	622 000 €	20 %
Total subvention	2 488 000 €	80 %
Reste à charge de Bièvre Isère Communauté	622 000 €	20 %
Coût total des travaux (hors maitrise d'œuvre et VRD)	3 110 000 €	100 %

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Département de l'Isère au titre d'une aide aux collèges de 1 244 000 € et de signer tous documents afférents.

### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Fernand RABATEL

### **EXTRAIT N°83-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Actions et Equipements Sportifs : Reconstruction d'un gymnase à St Jean de Bournay : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition.

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire du gymnase Roger Montméat à Saint Jean de Bournay depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Ce bâtiment nécessite une rénovation totale. Un diagnostic et un chiffrage complet des travaux ont démontré qu'il était plus efficient d'envisager une construction neuve.

Les publics accueillis prioritairement sont les élèves des établissements secondaires et notamment les élèves du Collège Fernand Bouvier et du Lycée des Bonnevaux.

Les associations sportives sont accueillies sur l'ensemble des créneaux restant disponibles.

Plusieurs critères principaux devront être respectés dans le projet de reconstruction et ces contraintes appellent la réalisation d'un gymnase de type E :

- Répondre au cahier des charges du Département de l'Isère pour un gymnase et une surface artificielle d'escalade accueillant des collégiens.
- Répondre au référentiel de la fédération française de tennis de table afin de satisfaire aux besoins des équipes locales évoluant en niveau national.
- Prévoir la construction de vestiaires annexes dédiés aux activités extérieures (athlétisme, football...), en direction des scolaires et associations.
- Répondre efficacement aux exigences de performances énergétiques et de développement durable.

Ce projet peut prétendre une aide de la Région AURA au titre du Contrat Ambition.

Le chiffrage dans le cadre d'un pré programme est le suivant :

#### Plan de financement :

Financeurs	Montant HT	
Département de l'Isère	1 244 000 €	40 %
Contrat Ambition Région	622 000 €	20 %
Etat : FSIL	622 000 €	20 %
Total subvention	2 488 000 €	80 %
Reste à charge de Bièvre Isère communauté	622 000 €	20 %
Coût total des travaux (hors maitrise d'œuvre et VRD)	3 110 000 €	100 %

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une aide de 622 000 € au titre du Contrat Ambition et de signer tous documents afférents.

#### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

### **EXTRAIT N°84-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Technique : Reconstruction d'un gymnase à St Jean de Bournay : Concours de maitrise d'œuvre : Constitution du jury de concours.

Par délibération en date du 28 janvier 2020, Bièvre Isère Communauté a acté la construction d'une nouvelle salle omnisports avec un gymnase de type E et des locaux annexes sur la commune de St Jean de Bournay.

Dans le cadre du concours pour le recrutement d'une équipe de maitrise d'œuvre, en application des articles L.2125-1 et R.2162-15 à 26 du code de la commande publique, il convient de :

- FIXER le nombre de membres du jury à 14 personnes dont 12 membres à voix délibérative et 2 membres à voix consultative qui sont respectivement le Trésorier de Bièvre Isère Communauté ou son représentant et le Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.
- **NOMMER** les membres du collège Maitre d'Ouvrage composé de :
  - 6 titulaires :

Le Président

Président du jury

- Eric SAVIGNON
- Joël GULLON
- Martial SIMONDANT
- o Anne-Marie AMICE
- André GAY
- 6 suppléants :
  - o Evelyne COLLET
  - Christophe BARGE
  - Serge PERRAUD
  - o Françoise SEMPE BUFFET
  - o Guy GERIN
  - Gilles BOURDAT

- CHARGER le Président de former le collège :
  - Ayant la même qualification ou la même expérience :
    - 1 membre de l'ordre des architectes
    - 1 membre de la chambre des ingénieurs conseils
    - CAUE
  - Ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :
    - 1 représentant de la fédération tennis de table
    - o 1 représentant de la région AUvergne Rhône Alpes
    - o 1 représentant du Département de l'Isère

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **METTRE** en œuvre les dispositions présentées ci-dessus dans le cadre du concours de la maitrise d'œuvre.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- de **PRECISER** que les honoraires et les défraiements occasionnés par l'organisation de cette consultation seront imputés sur les crédits prévus à cet effet au budget 2020 : GSJDB 2031.

#### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 Abstention.

Rapporteur : Marc BENATRU

### **EXTRAIT N°85-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Technique : Reconstruction d'un gymnase à St Jean de Bournay : Validation du programme et lancement du concours de maitrise d'œuvre sur Esquisse +.

Dans le cadre de sa compétence sur les équipements sportifs, Bièvre Isère Communauté est devenue gestionnaire du gymnase Montméat sur la commune de St Jean de Bournay.

Situés à l'entrée sud de la commune, le gymnase et les locaux associatifs ne sont pas adaptés à la pratique de l'EPS, tant en termes de fonctionnalité que d'équipements. L'ensemble est sans qualité architecturale et présente de forts signes d'obsolescence nécessitant de lourdes réparations et des adaptations réglementaires. La réhabilitation des équipements a été jugée inopérante et trop couteuse au regard du potentiel des locaux existants et des objectifs attendus.

Par délibération en date du 28 janvier 2020, Bièvre Isère Communauté a donc acté la construction d'une nouvelle salle omnisports avec un gymnase de type E et des locaux annexes. Le projet se réalisera à proximité des équipements existants, qui seront démolis après mise en service des nouvelles constructions.

La réalisation d'une salle omnisports répond à une volonté d'offrir une variété de pratiques sportives avec un maximum d'usages, tant pour les activités scolaires qu'associatives. La réalisation du projet participera à valoriser le paysage urbain en marquant l'entrée de ville sud de la commune et contribuera à véhiculer une image qualitative de la pratique sportive sur le territoire de Bièvre Isère.

# L'équipement comprendra :

- une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de 11 mètres de hauteur.
- une aire de jeux de 48,20 x 26,30 m pour la pratique du hand ball, du basket ball, du volley ball, du tennis de table, du badminton, du tennis et de la gymnastique.
- Il disposera de 3 blocs de vestiaires joueurs, d'un bloc de vestiaires pour les arbitres, d'un hall avec buvette, d'une infirmerie, de locaux de rangement, d'une tribune pour le public pouvant accueillir au moins 200 personnes, et de locaux techniques. Il doit permettre l'utilisation concomitante de l'équipement jusqu'à 3 classes en simultané.

La salle (gymnase de type E) d'une surface évaluée à 1 800 m², doit permettre notamment la pratique à haut niveau du tennis de table, avec l'accueil du club et de compétitions de niveau national. Elle devra notamment répondre à des niveaux de performance spécifiques pour l'éclairage et la ventilation, suivant le référentiel de la fédération.

La création de locaux annexes, doit permettre à la fois l'accueil de scolaires pour les pratiques de sports en extérieur mais aussi le club de foot local ainsi que d'autres associations sportives. Ces locaux confirmeront l'ancrage d'association sportive locale, dynamique et participante à la vie de la cité. L'ensemble dont la surface est évaluée à 210 m², comprendra 2 blocs de vestiaires, une salle de réunion, un bureau, une infirmerie, une buvette, des locaux de rangements et des locaux techniques.

Les abords du nouveau bâtiment seront aménagés avec la création d'un parvis, avec des noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales et avec la création d'espaces verts.

Pour la réalisation de cet équipement, Bièvre Isère souhaite adopter une démarche HQE visant à créer un équipement disposant d'une grande qualité d'usage, d'une bonne qualité énergétique, avec l'usage d'énergies renouvelables, et l'utilisation de matériaux biosourcés pour la structure du bâtiment et les aménagements intérieurs.

Compte tenu de ces éléments, le bureau d'étude ISERAMO a établi un programme dont l'estimation du cout des travaux s'élève à 3 400 000 € HT (y compris VRD et équipements sportifs).

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de s'associer les services d'une équipe de maitrise d'œuvre.

Pour cela et au vu des articles L.2125-1 et R.2162-15 à 26 du code de la commande publique, il convient de :

- Lancer un concours d'architecture et d'ingénierie qui sera organisé dans les conditions fixés par les articles R.2131-12, R.2131-13, et R.2131-16 à R.2131-20, et R.2122-6 du code de la commande publique.
- Fixer les missions de la maitrise d'œuvre :
  - Missions de base :
    - L'esquisse (ESQ+), correspondant à la phase concours : remise de documents écrits (format A4) et de panneaux de présentation (format A0),
    - Les études d'avant-projet (AVP) décomposées en :
      - avant-projet sommaire (APS),
      - avant-projet définitif (APD),
      - dépôt de permis de construire (PC),
    - o les études de projet (PRO),
    - o l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
    - o les études d'exécution (EXE) partielles,
    - o le visa (VISA)
    - o la direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux (DET),
    - l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
  - Missions complémentaires optionnelles :
    - Mission optionnelle 1 : OPC Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier
    - Mission optionnelle 2 CSSI Coordination des systèmes de sécurité incendie
    - Mission optionnelle 3 : Etude de faisabilité d'approvisionnement énergétique
    - o Mission optionnelle 4 : TDS Traitement de la signalétique
    - Mission optionnelle 5 : DEM Dossier Exploitation Maintenance
    - o Mission optionnelle 6 : SYNT : synthèse des études d'exécution
- Fixer la composition de l'équipe de maitrise d'œuvre :
  - Architecture (mandataire),

- o Economie de la construction,
- Structure (multi compétences : béton, bois, métal, etc...),
- o VRD / Paysage
- o Tous Fluides.
- o Thermique,
- QEB et performance énergétique (cette compétence devra être portée par un bureau d'études spécialisé ou un bureau d'études Tous Corps d'Etats disposant de ces compétences de manière avérée),
- o Acoustique,
- o OPC,
- Coordination SSI.
- BIM manager
- Fixer les critères de sélection des candidatures :
  - Qualité des références architecturales proposées par l'architecte mandataire, datant de moins de 5 ans, au regard de la nature et de la complexité du projet.
  - Références, compétences, qualités et qualifications (moyens humains, matériels, et organisation de travail) de chaque membre de l'équipe candidate au regard de la nature et de la complexité du projet, ainsi que les références du groupement.
  - Garanties et capacités économiques et financières des candidats.
- Décider que 3 candidats seront sélectionnés pour participer à ce concours de maitrise d'œuvre sur Esquisse+.
- Décider que chaque candidat recevra une indemnité de 13 600 € HT.
- Fixer les critères de classement des prestations :
  - Qualités architecturales, paysagères et urbaines du projet
  - Respect de l'enveloppe financière prévisionnelle
  - Qualité de la démarche environnementale
  - Respect du calendrier de l'opération
  - Adéquation du projet au programme et fonctionnalité de l'équipement

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le programme tel que défini ci-dessus.
- de **METTRE** en œuvre les dispositions présentées ci-dessus dans le cadre du concours de la maitrise d'œuvre.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- de **PRECISER** que les honoraires et les défraiements occasionnés par l'organisation de cette consultation seront imputés sur les crédits prévus à cet effet au budget 2020 : GSJDB 2031.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Evelyne COLLET

### **EXTRAIT N°86-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Administration Générale : Marché de fournitures et de livraison de véhicules utilitaires : Annulation des pénalités de retard.

Le conseil communautaire a, lors de ses sessions, attribué les marchés aux entreprises pour la fourniture et la livraison de véhicules utilitaires (marché n°18EF31 – délibération 2018-30 du 18 décembre 2018).

Dans le cadre du lot n° 2 : véhicule utilitaire diesel type fourgon avec hayon d'un volume de 5.2 à 6 m 3, des pénalités de retard ont été appliquées sur la facture conformément aux CCAP et selon le tableau ci-dessous :

LOT	Entreprise	Montant du	Pénalité d	e retard	Taux/marché	
LOT	Entreprise	marché H.T.	nombre	montant	Taux/IIIaiciie	
LOT 2	Auto Dauphiné Rives	20 468.02 €	32 jours	8 000 €	39 %	

Il s'avère que, même si le délai de livraison n'a pas été respecté par le prestataire sans que celui-ci n'informe la collectivité des raisons de ce retard dans les délais initialement impartis, l'impact économique de ces pénalités est très important.

De ce fait, après avoir rencontré l'entreprise le 17 janvier 2020 et reçu par courrier sa demande d'annulation des pénalités, il est proposé, **d'exonérer l'entreprise de** ces pénalités de retard.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'EXONERER intégralement l'entreprise du paiement des pénalités de retard liés à la fourniture et la livraison de véhicules utilitaires dans le cadre du marché n°18EF31 - lot n°2 dont le montant est mentionné ci-dessus.
- d'AUTORISER le Président, à signer les actes liés à l'exonération totale ou partielle des pénalités tels que précisé ci-dessus et plus généralement toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à LA MAJORITE moins 1 vote Contre.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°87-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Principal de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 138 708.55	5 607 986.89
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 207 019.84	11 729 549.34
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 065 333.00	3 039 022.17
022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.	173 881.16	0.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 322 163.81	0.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 375 000.00	1 355 501.37
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 381 904.17	4 248 723.80
66 CHARGES FINANCIERES	420 234.00	398 244.53
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 640.00	25 552.00
Total Dépenses	33 128 884.53	26 404 580.10

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 486 168.97	0.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	187 140.00	258 204.27
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 000.00	88 023.68
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 195 847.00	4 031 404.33
73 IMPOTS ET TAXES	17 154 054.00	17 771 999.74
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 453 009.56	6 162 057.27
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	557 665.00	603 031.31
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	64 396.34
Total Recettes	33 128 884.53	28 979 116.94

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 896 578.96	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 000.00	88 023.68
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	85 000.00	23 738.84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 271 950.00	1 269 747.04
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 111 184.52	555 891.43
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 027 901.00	762 946.43
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 173 298.50	3 995 707.78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 794 852.69	2 243 649.63
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 798.00	0.00
TOTAL	16 462 563.67	8 939 704.83

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
021 Virement de la section de fonct.	5 322 163.81	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 375 000.00	1 355 501.37
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	85 000.00	23 738.84
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 089 844.29	3 596 519.51
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 074 724.41	1 540 994.70
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	422 227.16	425 848.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	48 730.01
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	54 154.90
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	93 604.00	0.00
TOTAL	16 462 563.67	7 045 487.33

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de Bièvre Isère ;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

# **EXTRAIT N°88-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES			
	Chapitre	Budgété	Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 080 030.00	1 831 311.83
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 144 995.00	1 039 677.95
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	649 200.00	649 200.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 729 409.08	0.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 080 000.00	1 016 893.69
65 A	UTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 500.00	56 629.74
66 C	CHARGES FINANCIERES	337 100.00	314 634.15
67 C	CHARGES EXCEPTIONNELLES	89 100.00	87 862.32
TOTA	AL .	8 181 334.08	4 996 209.68

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 524 695.29	0.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000.00	152 376.59
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 034 200.00	5 538 586.62
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 620.00	11 921.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 150.00	43 093.86
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	78 167.13
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	256 668.79	273 782.16
TOTAL	8 181 334.08	6 097 927.36

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000.00	152 376.59
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	117 320.00	0.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	67 130.28	67 130.28
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	566 400.00	564 771.11
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322 039.00	92 923.27
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	876 251.53	372 955.37
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 762 149.97	1 348 075.25
4581 Investissement sous mandat	479 825.20	2 921.33
TOTAL	6 541 115.98	2 601 153.20

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	174 665.41	0.00
021 Virement de la section de fonct.	2 729 409.08	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 080 000.00	1 016 893.69
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	117 320.00	0.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	372 724.96	372 724.96
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 875 060.00	1 065 107.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	4 583.69
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	220 000.00	196 461.92
4582 Investissement sous mandat	529 700.00	130 267.00
TOTAL	7 098 879.45	2 786 038.26

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°89-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 226 010.00	1 208 457.82
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	954 584.00	954 584.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	215 300.00	215 300.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	620 258.67	0.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 448 000.00	1 025 057.76
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	63 720.00	62 527.22
66 CHARGES FINANCIERES	504 610.55	504 586.61
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 900.00	49 884.83
TOTAL	5 085 383.22	4 020 398.24

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	196 149.22	0.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	777 000.00	258 952.69
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 835 734.00	4 132 641.00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	276 500.00	174 286.77
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	34 049.15
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	13 215.72
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	500 000.00
TOTAL	5 085 383.22	5 113 145.33

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	777 000.00	258 952.69
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	366 300.00	3 182.40
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	48 576.32	48 576.32
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	78 576.50	65 480.42
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	730 710.00	706 758.26
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	282 179.74	48 266.34
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	262 140.39	76 048.47
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 467 378.77	3 100 311.91
4581 Investissement sous mandat	1 504 808.06	476 006.71
TOTAL	17 517 669.78	4 783 583.52

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	364 203.16	0.00
021 Virement de la section de fonct.	620 258.67	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 448 000.00	1 025 057.76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	366 300.00	3 182.40
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	187 465.73	187 465.73
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 555 502.00	2 095 401.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 221 496.13	3 682 395.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	14 563.63
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	7 677.28
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	65 697.13	0.00
4582 Investissement sous mandat	1 827 636.37	766 202.96
TOTAL	17 656 559.19	7 781 945.76

Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Assainissement de Bièvre Isère ;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°90-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre Budgété Réalisé				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 770.00	63 628.60		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	719 848.02	0.00		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 000.00	82 878.23		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000.00	0.00		
66 CHARGES FINANCIERES	180.00	0.00		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500.00	0.00		
TOTAL Dépenses	892 298.02	146 506.83		

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	574 798.02	0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 500.00	12 668.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	304 000.00	270 760.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	1 398.55
Total Recettes	892 298.02	284 826.55

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre Budgété Réalisé			
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 500.00	12 668.00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	59 300.00	25 389.92	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103 333.33	3 250.00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 092 152.53	25 493.18	
TOTAL Dépenses 1 268 285.86 66 801			

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	10 803.27	0.00
021 Virement de la section de fonct.	719 848.02	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 000.00	82 878.23
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 884.57	13 884.57
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250 000.00	0.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	187 750.00	2 096.68
TOTAL Recettes	1 268 285.86	98 859.48

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises de Bièvre Isère ;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°91-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalis			
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	107 288.91	0.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	774 000.00	149 761.59	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	66 833.71	66 833.71	
043	Op. ordre int,rieur de section	4 030.00	3 720.02	
66	CHARGES FINANCIERES	4 030.00	3 689.32	
TOT	AL	956 182.62	224 004.64	

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	545 863.71	218 561.06
043 Op. ordre int,rieur de section	4 030.00	3 720.02
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	406 288.91	0.00
TOTAL	956 182.62	222 281.08

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre Budgété Réalisé		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	545 863.71	218 561.06
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 100.00	8 917.38
TOTAL	554 963.71	227 478.44

RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	27 339.98	0.00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	66 833.71	66 833.71	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	460 790.02	0.00	
TOTAL	554 963.71	66 833.71	

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Aménagement de Zones de Bièvre Isère :
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°92-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES				
	Chapitre Budgété Réalisé				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	473 727.91	10 902.97		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	794 605.46	794 605.46		
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR DE SECTION	33 655.00	32 979.34		
66	CHARGES FINANCIERES	33 655.00	32 824.41		
TOT	OTAL 1 335 643.37 871 312.18				

	RECETTES				
	Chapitre Budgété Réa				
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	413 727.91	0.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	853 774.95	832 205.95		
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR DE SECTION	33 655.00	32 979.34		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	34 485.51	0.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	6 315.96		
TOT	TOTAL 1 335 643.37 871 50°				

	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalisé			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	853 774.95	832 205.95	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	259 919.45	21 668.49	
TOT	OTAL 1 113 694.40 853 874.4			

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	319 088.94	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	794 605.46	794 605.46
TOT	TOTAL 1 113 694.40		794 605.46

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°93-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre Budgété Réalis			Réalisé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 945 247.00	775 022.88	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 467 988.84	0.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 148 257.48	4 148 257.48	
TOT	AL	8 561 493.32	4 923 280.36	

	RECETTES			
	Chapitre	Budgété	Réalisé	
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 402 235.84	0.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 159 257.48	2 304 277.62	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 000 000.00	2 615 498.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	877.23	
TOT	AL	8 561 493.32	4 920 652.85	

	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
	Chapitre Budgété Réalisé		
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 567 393.20	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 159 257.48	2 304 277.62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 753.00	65 752.09
TOT	AL	7 792 403.68	2 370 029.71

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 467 988.84	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 148 257.48	4 148 257.48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 176 157.36	0.00
TOT	AL	7 792 403.68	4 148 257.48

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°94-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalisé			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 119.49	0.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0.00	
TOT	AL	115 119.49	0.00	

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	15 119.49	0.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0.00
70	PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE & VENTEES DIVERSES	100 000.00	0.00
TOT	AL	115 119.49	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 117.77	0.00
TOTAL	18 117.77	0.00

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 117.77	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	0.00
TOT	AL	18 117.77	0.00

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°95-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
	Chapitre	Budgété	Réalisé	
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 819.66	0.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 000.00	1 375.33	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 119 591.05	1 119 591.02	
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR DE SECTION	34 065.00	33 217.18	
66	CHARGES FINANCIERES	34 065.00	33 061.13	
TOT	AL	1 415 540.71	1 187 244.66	

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 243 656.05	1 048 958.53
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR DE SECTION	34 065.00	33 217.18
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	137 819.66	105 225.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	2 845.97
TOT	AL	1 415 540.71	1 190 246.68

	SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
	Chapitre	Budgété	Réalisé	
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	104 517.41	0.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 243 656.05	1 048 958.53	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 500.00	21 824.76	
TOT	AL	1 370 673.46	1 070 783.29	
	RECETTES			
	Chapitre	Budgété	Réalisé	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 119 591.05	1 119 591.02	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	251 082.41	0.00	
TOT	AL	1 370 673.46	1 119 591.02	

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes de Bièvre Isère;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°96-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalisé			
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	107 264.99	0.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 000.00	7 476.52	
TOT	AL	168 264.99	7 476.52	

RECETTES		
Chapitre	Budgété	Réalisé
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	168 264.99	58 145.50
TOTAL	168 264.99	58 145.50

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère ;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°97-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES				
	Chapitre Budgété Réal				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 237 010,00	1 199 285,13		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	369 832,00	344 903,05		
022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 658,00	0,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 601,26	103 647,07		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	8 324,90		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500,00	4 745,42		
TOT	OTAL 1 744 601,26 1 660 905,57				

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	42 601,26	0,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 671 000,00	1 642 384,42
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 000,00	23 945,04
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 651,96
TOT	AL	1 744 601,26	1 667 981,42

	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
	Chapitre Budgété Réalisé		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500.00	723.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	926 140.05	123 639.27
TO	TAL	927 640.05	124 362.27

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	63 538.79	0.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 658.00	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	112 601.26	103 647.07
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	159 119.00	69 405.36
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	582 723.00	582 723.00
TOT	AL	927 640.05	755 775.43

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Gestion des Déchets de Bièvre Isère ;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 Abstention.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°98-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalisé			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000.00	1 200.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 644.74	0.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 500.00	9 699.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500.00	0.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00	0.00	
TOT	AL	63 144.74	10 899.00	

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	31 644.74	0.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 500.00	6 448.91
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	22 557.84
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	262.94
тот	AL	63 144.74	29 269.69

	SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
	Chapitre Budgété Réalisé			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 500.00	6 448.91	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 898.58	0.00	
TOT	AL	250 398.58	6 448.91	

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	52 253.84	0.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 644.74	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 500.00	9 699.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	147 000.00	0.00
TOT	AL	250 398.58	9 699.00

# Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

# CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°99-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère.

Après présentation du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	Chapitre Budgété Réalis		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
TOT	AL	0.00	0.00

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
TOT	AL	0.00	0.00

	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
TOT	AL	0.00	0.00

	RECETTES		
	Chapitre	Budgété	Réalisé
021	Virement de la section de fonct.		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
TOT	AL	0.00	0.00

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

## Considérant que Monsieur le Président a quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Eau Gestion en Affermage de Bièvre Isère;
- d'AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

### CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°100-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Approbation des comptes de Gestion 2019 de Bièvre Isère dressés par le comptable du Trésor.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

## **Pourra DECLARER:**

- POUR LE BUDGET PRINCIPAL : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 2) **POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

- 3) POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 4) **POUR LE BUDGET ANNEXE IMMO D'ENTREPRISES**: que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 5) POUR LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES BIEVRE ISERE: que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 6) **POUR LE BUDGET ANNEXE PORTE DE CHAMBARAN 2** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 7) **POUR LE BUDGET ANNEXE GRENOBLE AIR PARC** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 8) **POUR LE BUDGET ZAC DES MOLLIERES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.
- 9) **POUR LE BUDGET ZA PORTE DES ALPES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- 10)**POUR LE BUDGET ANNEXE ZA BASSES ECHARRIERES** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.
- 11)**POUR LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**: que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.
- 12)**POUR LE BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.
- 13)**POUR LE BUDGET ANNEXE EAU GESTION EN AFFERMAGE** : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

d'APPROUVER les comptes de gestion 2019.

# CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°101-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise définitive et affectation du résultat 2019 pour le Budget Principal.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Principal 2020 les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	2 574 536.84
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	5 486 168.97
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	8 060 705.81
Résultat de la section d'investissement 2019	-1 894 217.50
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-1 896 578.96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-3 790 796.46
Solde des restes à réaliser 2019	773 892.33
Résultat cumulé de la section d'investissement	-3 016 904.13
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	3 016 904.13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	5 043 801.68

### CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°102-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise définitive et affectation du résultat 2019 pour le Budget Annexe de l'Eau de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

de DECIDER d'affecter au Budget Annexe de l'Eau 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	1 101 717.68
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	2 524 695.29
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	3 626 412.97
Résultat de la section d'investissement 2019	184 885.06
Résultat d'investissement cumulé antérieur	174 665.41
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	359 550.47
Solde des restes à réaliser 2019	-54 558.45
Résultat cumulé de la section d'investissement	304 992.02
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	3 626 412.97

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°103-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe de l'Assainissement 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	1 092 747.09
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	196 149.22
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	1 288 896.31
Résultat de la section d'investissement 2019	2 998 362.24
Résultat d'investissement cumulé antérieur	364 203.16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	3 362 565.40
Solde des restes à réaliser 2019	-1 649 229.47
Résultat cumulé de la section d'investissement	1 713 335.93
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	1 288 896.31

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°104-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Immobilier d'Entreprises 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	138 319.72
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	574 798.02
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	713 117.74
Résultat de la section d'investissement 2019	32 058.38
Résultat d'investissement cumulé antérieur	10 803.27
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	42 861.65
Solde des restes à réaliser 2019	-2 258.66
Résultat cumulé de la section d'investissement	40 602.99
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	713 117.74

Rapporteur : Moniques CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°105-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe Aménagement de Zones de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Aménagement de Zones 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	-1 723.56
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-107 288.91
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	-109 012.47
Résultat de la section d'investissement 2019	-160 644.73
Résultat d'investissement cumulé antérieur	27 339.98
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-133 304.75
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-109 012.47

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°106-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe ZAC Porte de Chambaran 2 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	189.07
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	413 727.91
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	413 916.98
Résultat de la section d'investissement 2019	-59 268.98
Résultat d'investissement cumulé antérieur	319 088.94
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	259 819.96
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	413 916.98

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

### **EXTRAIT N°107-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	-2 627.51
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	2 402 235.84
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	2 399 608.33
Résultat de la section d'investissement 2019	1 778 227.77
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-3 567 393.20
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-1 789 165.43
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	-1 789 165.43
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	2 399 608.33

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°108-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe ZAC des Mollières de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe ZAC des Mollières 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	0.00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	15 119.49
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	15 119.49
Résultat de la section d'investissement 2019	0.00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	18 117.77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	18 117.77
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	18 117.77
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	15 119.49

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°109-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe ZAC Porte des Alpes 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	3 002.02
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-7 819.66
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	-4 817.64
Résultat de la section d'investissement 2019	48 807.73
Résultat d'investissement cumulé antérieur	-104 517.41
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-55 709.68
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	-55 709.68
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-4 817.64

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°110-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Pour les budgets des zones d'activités avec comptabilité des stocks, l'affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser) n'est pas obligatoire. De fait, le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement de l'exercice suivant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe ZAC Basses Echarrières de Bièvre Isère 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	50 668.98
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	-107 264.99
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	-56 596.01
Résultat de la section d'investissement 2019	0.00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	0.00
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	0.00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-56 596.01

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°111-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe Base de Loisirs de Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Base de Loisirs 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	18 370.69
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	31 644.74
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	50 015.43
Résultat de la section d'investissement 2019	3 250.09
Résultat d'investissement cumulé antérieur	52 253.84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	55 503.93
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	55 503.93
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	50 015.43

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

## **EXTRAIT N°112-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère.

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	7 075,85
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	42 601,26
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	49 677,11
Résultat de la section d'investissement 2019	631 413,16
Résultat d'investissement cumulé antérieur	63 538,79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	694 951,95
Solde des restes à réaliser 2019	-787 371,47

Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	92 419,52
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	-42 742,41

Rapporteurs : Monique CHEVALLIER et Joël GULLON

# **EXTRAIT N°113-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Objet : Finances : Reprise et affectation définitive des résultats 2019 du Budget Annexe Eau Gestion en affermage.

Il est rappelé que :

 Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,

Le déficit d'investissement, prenant en compte le solde des restes à réaliser d'investissement, doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 mai 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 de **DECIDER** d'affecter au Budget Annexe Eau Gestion en affermage 2020, les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de la section de fonctionnement 2019	0.00
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	0.00
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	0.00
Résultat de la section d'investissement 2019	0.00
Résultat d'investissement cumulé antérieur	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	0.00
RAR recettes	-
RAR dépenses	-
Solde des restes à réaliser 2019	0.00
Résultat cumulé de la section d'investissement	0.00
Besoin de financement des investissements (Affectation au 1068)	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR L'EXERCICE 2020	0.00

## CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Fin de la séance à 21h20